

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 juillet 2012

DCM N° 12-07-25

Objet : Financement d'actions dans le cadre de la politique de la ville.

Rapporteur : Mme KAUCIC, Adjoint au Maire

Lors des Conseils Municipaux du 23 février, du 29 mars et du 26 avril derniers, une première programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) a été approuvée et a permis d'engager 886 203 € de la ville de Metz (soit 78% de l'enveloppe annuelle), en complément de 409 422 € engagés par l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (soit 88% de l'enveloppe annuelle).

Les actions retenues dans le CUCS font l'objet d'une programmation concertée avec l'Etat, lequel définit un niveau d'engagement selon des priorités essentiellement thématiques (réussite éducative, emploi et insertion professionnelle, prévention de la délinquance et tranquillité publique). Les projets associatifs que l'Etat ne juge pas prioritaires peuvent faire l'objet d'un financement intégral ou majoré par la Ville, dès lors qu'ils contribuent au lien social, au développement de la citoyenneté, à l'animation en faveur de la jeunesse ou à l'accompagnement des opérations de rénovation urbaine.

La présente délibération vise 17 dossiers complémentaires dont 3 sont nouveaux ainsi que 1 ' « atelier jeune » et 9 « Opérations Ville-Vie-Vacances ». Un effort particulier est mené en matière d'animations à destination des jeunes durant l'été.

Il est ainsi proposé de valider le principe de financement des projets ci-dessous présentés, sous réserve de l'engagement contractuel des associations de produire un bilan d'activité et un compte-rendu financier des actions concernées.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal de participer au financement des projets suivants pour un montant total de 64 546 €

La validation du principe de cet engagement financier porte à 953 749 € le montant de l'enveloppe CUCS consacré à ce jour au titre de la programmation 2012 au soutien de projets associatifs.

RECONDUCTION DE PROJETS

ACCES A L'EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Association Formation Information Loisirs Emploi Culture : Atelier femmes

Il s'agit de favoriser le processus d'intégration et de renforcer le lien social de femmes issues des quartiers de la Patrotte et du Chemin de la Moselle. Différents ateliers sont ainsi mis à leur disposition (Citoyenneté, information, parentalité, santé et bien-être, alphabétisation, couture, informatique...).

Coût : 40 500 €

Subvention Ville de Metz : **5 000 €**

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Association Messine Interfédérale Metz-Nord-Patrotte : Accueil des jeunes adultes

Confrontée depuis plusieurs années à la présence d'un nouveau public, celui de jeunes adultes (20 à 30) en manque de repères, l'AMIS a choisi de mettre en place pour une courte période (un an maximum), un lieu d'accueil et un animateur afin de mieux identifier les besoins et construire une réponse collective adaptée à une situation qui génère beaucoup de tensions sur le quartier.

Coût total : 14 000 €

Subvention Ville de Metz : **11 000 €**

Centre Lacour : Ecrivain Public

Il s'agit de mettre en place des permanences où l'écrivain public se tiendra à la disposition des habitants des quartiers de Metz-Patrotte et du Chemin de la Moselle. Il proposera ses services à chaque personne souhaitant une aide à la rédaction de courriers et de tâches administratives diverses (déclaration d'impôts, documents à remplir...). L'action s'adresse à un public en grande difficulté sociale, ne maîtrisant que très peu la langue française et/ou rencontrant de grandes lacunes quant à l'écriture ou la lecture. Un bureau est ainsi mis à la disposition de l'écrivain public au Centre Lacour et à l'Association Messine Interfédérale.

Coût global : 54 115 €

Subvention Ville de Metz : **10 000 €**

INGENIERIE

ORIV : Centre de ressources politique de la ville Lorraine

Le centre de ressources de la politique de la ville, par l'intermédiaire de l'ORIV, nous a aidés en 2011 à développer l'Observatoire Dynamique des Quartiers, outil multi-partenarial destiné à construire collectivement une meilleure compréhension des territoires de la politique de la ville. Dans ce cadre, l'ORIV est chargé d'analyser et de synthétiser les données recueillies

afin de réaliser une fiche par quartier qui pourra évoluer chaque année. La fiche du quartier de Borny a été présentée aux acteurs de terrain en novembre 2011 et celle de Metz-Nord en avril 2012. Les autres fiches seront réalisées avant la fin de l'année.

Subvention Ville de Metz : **8 500 €**

NOUVEAUX PROJETS

CITOYENNETE ET PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Centre Culturel Amicale de Metz : Soutien au démarrage

L'association créée en 2011 a pour objet le développement d'activités socio-culturelles dans le département de la Moselle par la mise en place de cours éducatifs pour les jeunes (conférences, séminaires), d'activités musicales et la promotion de spectacles avec des chanteurs populaires, des pièces de théâtre. Elle permet également aux jeunes de conserver leurs cultures et traditions. Des sorties et des activités seront organisées en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de détresse sociale.

Il s'agit d'aider l'association à démarrer son projet.

Coût du projet : 7 000 €

Subvention Ville de Metz : **1 500 €**

MJC Boileau : Vers un nouveau cadre de vie des adolescents

L'espace Aquarelle de la MJC Boileau est destiné à accueillir les pré-ados et adolescents du quartier de Boileau-Prégénie et de Woippy. Il s'agit de développer et de maintenir un échange et un dialogue constant avec ces jeunes tout en développant des projets dont ils seront les principaux acteurs (danse hip-hop, écriture, théâtre...).

Coût du projet : 6 000 €

Subvention Ville de Metz : **900 €**

MJC BORNY : Animations de rues

L'APSIS-EMERGENCE, la MJC BORNY et le Centre Culturel d'Anatolie proposent pour cet été des animations du 9 au 27 juillet, « hors les murs », dans quatre secteurs de Borny (Maine, Languedoc, Limousin et Grand Domaine). Des activités seront conduites pour les enfants, adolescents et parents avec en particulier, un travail sur l'expression écrite et orale en mettant en œuvre notamment des récits collectifs. Le projet est complémentaire du projet du Centre d'Anatolie présenté au titre des OVVV.

Coût total : 16 134 €

Subvention Ville de Metz : **4 100 €**

ATELIERS JEUNES

Le programme Ateliers Jeunes s'inscrit dans le cadre de la prévention de la délinquance et propose aux jeunes de 15 à 21 ans, habitant les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, de participer durant les vacances scolaires à des projets d'intérêt collectif en contrepartie de bourses réinvesties dans des projets individuels ou collectifs ainsi que, le cas échéant, des billets pour accéder à des spectacles (Arsenal, Trinitaires, en préfiguration de l'ouverture e la BAM).

Il est proposé de participer aux financements des projets portés par les associations suivantes :

COUT GLOBAL**PARTICIPATION VILLE****FAMILLES DE FRANCE**

Mise en peinture d'un local

1 800 €

500 €Soit un total de **500 €****OPERATIONS VILLE-VIE-VACANCES**

Le programme Ville-Vie-Vacances est un dispositif complémentaire au Contrat Urbain de Cohésion Social sur le volet « Citoyenneté et Prévention de la Délinquance ». S'adressant à des jeunes de 11 à 18 ans, il permet aux associations et aux clubs de prévention spécialisée, de mettre en œuvre des projets destinés à accompagner des jeunes en difficulté d'insertion sociale. La grande majorité des projets s'appuie sur une démarche de dépassement des jeunes, pour permettre de dépasser le seul horizon de leur quartier et mettre en œuvre, avec eux, un projet pédagogique.

La Ville de Metz soutient les projets qui s'inscrivent dans une démarche d'accompagnement sur le long terme, le cas échéant en articulation avec les Ateliers Jeunes ou s'inscrivant dans le secteur « jeunes » des associations socio-éducatives de proximité. Cette démarche permet ainsi à la Ville de compléter les crédits de droit commun au profit des populations des quartiers de la Politique de la Ville.

ETE 2012**APSIS-EMERGENCE**Séjour sportif dans le Gard
(Boileau-Prégénie)

4 650 €

480 €**BOUCHE A OREILLE**Les ateliers permanents et été « Ensemble »
(Metz-Borny)

15 588 €

3 000 €**CENTRE ANATOLIE**Animation de rue 2012
(Metz-Borny)

16 520 €

5 420 €**CENTRE PIOCHE**Séjour ados à Prénovel
(Hannaux-Frécot-Barral)

11 536 €

400 €**CMSEA**Du côté de chez nous
(Hannaux-Frécot-Barral)

3 570 €

1 500 €**FAMILLES DE France**Séjour à Bitche
(Interquartier)

34 700 €

3 500 €

<u>MJC BOILEAU</u>		
Séjour découverte et maîtrise du risque (Boileau-Prégénie)	16 000 €	960 €
<u>MJC BORNY</u>		
Toutes voiles dehors vers le Pôle Nord (Interquartier)	50 732 €	6 000 €
<u>PEP 57</u>		
Séjour VASCO	16 753 €	1 786 €

Soit un total de **23 046 €**

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

VU le Budget Primitif,

VU la Loi du 1^{er} août 2003 d'Orientation et de Programmation pour la Ville et la Rénovation Urbaine,

VU la décision du Comité Interministériel des Villes et du Développement Urbain du 9 mars 2006 consistant à substituer, à compter du 1^{er} janvier 2007, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale aux Contrats de Ville,

VU la décision du Comité d'Administration Régional en date du 10 novembre 2006 par laquelle les quartiers de Metz-Bellecroix, Metz-Borny, Chemin de la Moselle, Boileau-Prégénie, Metz-Patrotte et Hannaux-Frécot-Barral ont été retenus dans la géographie prioritaire du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

VU la délibération du Conseil Municipal du 25 janvier 2007 par laquelle a été validée la convention-cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, signée avec l'Etat en date du 2 février 2007,

VU l'avis favorable du 30 juillet 2007 de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de Moselle, Délégué de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances, ayant validé le programme pluriannuel d'actions du CUCS,

VU le courrier-circulaire du 8 novembre 2010 du Ministre du Travail, de la Solidarité et de la Fonction Publique et de la Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville, valant prolongation des Contrats Urbains de Cohésion Sociale,

VU la décision du Préfet de Lorraine et de Moselle, Délégué de l'ACSE, en date du 18 février 2011, de proroger jusqu'au 31 décembre 2014 le Contrat Urbain de Cohésion Sociale,

VU la correspondance en date du 14 février 2012 de Monsieur le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, relative à l'enveloppe 2012 pour les Contrats Urbains de Cohésion Sociale, Programmes de Réussite Educative, Opérations Ville Vie Vacances et autres dispositifs,

CONSIDERANT l'intérêt que représente l'ensemble de ces actions s'inscrivant dans le cadre des thématiques prioritaires développées par la Politique de la Ville, dans lesquelles la Ville de Metz s'attache à s'engager,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'approuver et de participer pour une dépense de 64 546 € au financement des actions suivantes :

<u>AFILEC</u>		
Ateliers femmes		5 000 €
<u>AMIs</u>		
Accueil des jeunes adultes		11 000 €
<u>APSIS-EMERGENCE</u>		
OVVV « Séjour sportif dans le Gard »		480 €
<u>BOUCHE A OREILLE</u>		
OVVV « Les ateliers permanents et été « Ensemble » »		3 000 €
<u>CENTRE ANATOLIE</u>		
OVVV « Animation de rues 2012 »		5 420 €
<u>CCAM</u>		
Soutien au démarrage		1 500 €
<u>CENTRE LACOUR</u>		
Ecrivain Public		10 000 €
<u>CENTRE PIOCHE</u>		
OVVV « Séjour ados à Prénovel »		400 €
<u>CMSEA</u>		
OVVV « Du côté de chez nous »		1 500 €
<u>FAMILLES DE France</u>		
AJ « Mise en peinture d'un local »	500 €	
OVVV « Séjour à Bitche »		3 500 €

MJC BOILEAU

OVVV « Séjour découverte et maîtrise du risque »	960 €
Vers un nouveau cadre de vie des adolescents	900 €

MJC BORNY

OVVV « Toutes voiles dehors vers le Pôle Nord »	6 000 €
Animations de rues	4 100 €

ORIV

Centre de ressources	8 500 €
----------------------	---------

PEP 57

OVVV « Séjour VASCO »	1 786 €
-----------------------	---------

De solliciter les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment les conventions, avenants et lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées,

D'imputer ces dépenses aux crédits inscrits à l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjointe Déléguée,

Isabelle KAUCIC

Service à l'origine de la DCM : Direction de la Politique de la Ville

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40

Absents : 15

Dont excusés : 15

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ